

FOYER OCCUPATIONNEL ET THERAPEUTIQUE  
LA PLANESIE - APAIH



LIVRET D'ACCUEIL 2009

## Sommaire

Lettre de l'équipe de direction

### 1 - Présentation globale

- L'association gestionnaire
- Le FOT
  - ✓ Présentation du FOT
  - ✓ Sa localisation
  - ✓ Son agrément
  - ✓ Ses valeurs
  - ✓ Ses missions
  - ✓ Les moyens mis à votre disposition

### 2 - Votre accueil

- Rappel des droits et obligation de la personne accueillie
- Les outils de la citoyenneté
- Procédure d'admission
- Projet individualisé et contrat de séjour

### 3 - Les prestations qui vous sont proposées

- Liste des prestations
- La vie quotidienne au FOT

### 4 - Les moyens mis à votre disposition

- Moyens humains
- Les moyens matériels
- Le fonctionnement financier

### 5 - Annexes

- Listes des adresses utiles
- Organigramme
- Questionnaire
- Tarifs
- Calcul du mode de reversement

## Lettre de l'équipe de direction

Nous avons le plaisir de vous remettre ce Livret d'Accueil.

Il a été préparé à votre attention, pour vous présenter le FOYER LA PLANESIE à CASTRES, son organisation, ses modalités de fonctionnement et les prestations offertes.

Il doit permettre de répondre à vos questions ou vos préoccupations et d'engager un dialogue avec vous.

Que vous soyez résident, salarié ou stagiaire, il décrira pour vous les mêmes valeurs partagées et la même volonté de vous y accueillir dans les meilleures conditions.

Il a été réalisé par le comité de pilotage, dans le respect des lois et réglementations actuelles, afin de garantir l'exercice effectif des droits de chaque personne (Lois du 2 Janvier 2002 et du 11 Février 2005).

Bienvenue donc à toutes et à tous et merci pour le chemin que nous allons parcourir ensemble.

*L'équipe de direction.*

## **1 - Présentation globale**

### ➤ L'organisme gestionnaire

Le Foyer Occupationnel et Thérapeutique la Planésie est géré par l'Association APAJH du Tarn.

L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), dont le siège est situé à Albi, est une association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sans but lucratif.

Notre association adhère aux principes définis par la Fédération, affirmant «une pleine reconnaissance d'égalité humaine, dignité et citoyenneté, par delà les différences». Elle considère que le handicap ne définit pas la personne, qu'il constitue une question d'intérêt général. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière, membres de la communauté humaine et sociale, présents et actifs dans les échanges économiques, culturels et sociaux.

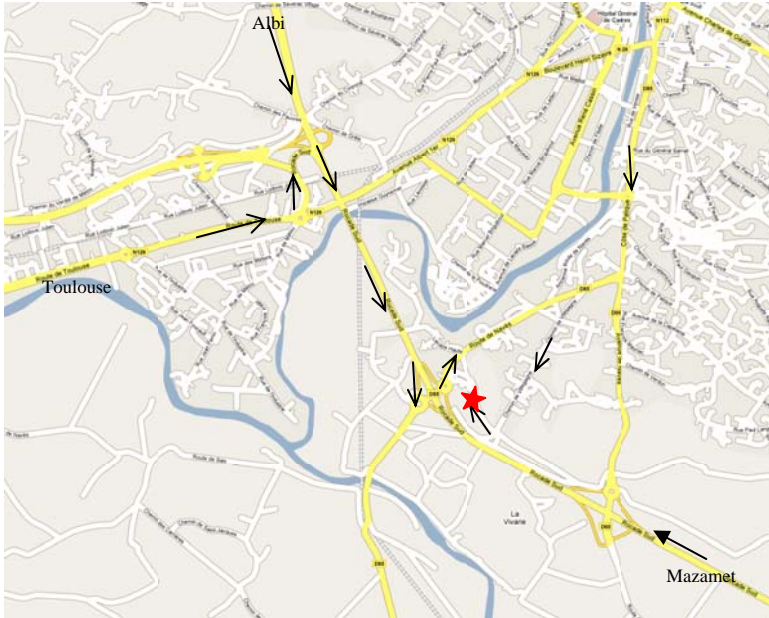
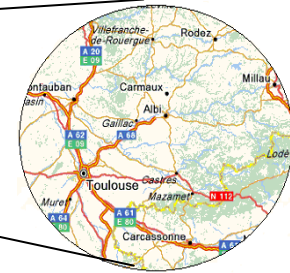
L'APAJH du Tarn gère sept autres établissements dans le Tarn :

- La MAS Lucie NOET
- Le service de Cure Ambulatoire
- Le service des Tutelles
- I.M.E de Villegagne
- Le S.S.E.D.
- L'ESAT de Burlat
- Le Foyer d'Hébergement des Cyclades
- Le S.A.V.S.

### ➤ ***Plan et localisation***

Comment venir au FOT ?

Le foyer se situe à Castres dans le département du Tarn (81) à 45 kilomètres d'Albi au cœur de la région Midi Pyrénées. En suivant le plan ci-après vous arriverez à bon port.



➤ ***Notre agrément***

Le foyer occupationnel et thérapeutique La Planésié a ouvert en 1987.par arrêté du Conseil général

Notre capacité d'accueil est de 45 internes et de huit externes

Le FOT bénéficie d'un prix de journée de l'aide sociale départementale couvrant les frais d'hébergement et d'animation.

Le FOT est ouvert 365 jours par an

➤ ***Nos valeurs***

Le F.O.T. inscrit son action dans une considération forte de valeurs associatives et dans une reconnaissance de la personne.

*« Toute personne est unique, digne et respectée dans son intégrité de femme et d'homme pris dans son histoire et ses racines, et capable d'épanouissement et de développement personnel. »*

Nos valeurs éthiques sont basées sur la notion de respect et la reconnaissance de chacun à la place qui doit être la sienne afin de vous rendre le meilleur des services.

➤ ***Nos missions***

L'ensemble des équipes professionnelles sont à votre service pour :

- ✦ organiser votre accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
- ✦ vous permettre d'élaborer un projet individuel,
- ✦ vous aidez à maintenir vos acquis,
- ✦ favoriser votre intégration sociale.

Le F.O.T. est à la fois lieu de vie et lieu de soin. Il vous offre une diversité et une complémentarité de prestations, qui alterne entre temps d'apprentissage, de découverte, d'échanges de façon à participer à votre bien être.

➤ ***Les Moyens mis à votre disposition***

Nous vous proposons différents modes d'accueil

a) l'internat

- ✓ Une organisation en unités de vie au sein même de l'établissement

Photo

- ✓ Un accueil en appartements en centre ville : un projet support et relais à l'intégration

photo

C'est un moyen pour certains d'entre vous de vivre votre vie de manière plus indépendante et plus active au cœur de la ville de Castres.

b) l'externat

- ✓ L'accueil des externes

Nous sommes en mesure de vous accueillir aussi en externat sur une villa proche du foyer. Les heures d'ouvertures de ce service sont de 9h à 17h du lundi au vendredi. Vous participerez, à votre rythme, à toutes les activités de jour et ateliers décrits plus loin ainsi qu'au repas de midi.

Nous pourrons assurer les transports.

Photo

### c) Les moyens humains

La pluridisciplinarité et l'approche par technicités sont les forces et les richesses des équipes des professionnels de la Planésie .Les équipes sont unies par un désir commun, celui de votre bien être

## 2 - Votre accueil

### ➤ *Rappel de vos droits et de vos obligations*

En référence aux dispositions légales et à la charte des droits et libertés, il vous est notamment garanti :

- le respect de votre dignité, de votre intégrité, de votre vie privée, de votre intimité et de votre sécurité y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la protection, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

- un accompagnement individualisé de qualité, adapté à ses besoins, favorisant votre développement, votre autonomie et votre insertion sociale.
- le droit à l'information et à la confidentialité des informations vous concernant.
- la participation directe ou avec l'aide de votre représentant légal à la conception et à la mise en œuvre d'un projet d'accueil et d'accompagnement, à partir de ce que vous pourrez exprimer quel que soit votre mode d'expression.
- la prise en compte de l'existence des vos liens familiaux et le soutien à un travail de partenariat avec votre famille.
- l'écoute, l'information et la prise en compte sans discrimination de votre sexualité.
- le droit à l'exercice de vos droits civiques ainsi que le droit à la pratique religieuse, dans la limite des possibilités institutionnelles en termes de moyens d'accompagnement.

➤ *Les outils de la citoyenneté*

Nous avons souhaité faire des exigences de la loi un outil de communication interne et externe. Une attention toute particulière est apportée à la mise en place de tous les outils suivants :

- **Projet d'établissement :**
  - Il est pour vous un gage de transparence sur les actions que nous menons au FOT. Il est le document fondateur de référence du personnel de l'établissement et la base de notre travail.
    - Le livret d'accueil :
  - Il vous est destiné ainsi qu'à votre famille ou votre représentant légal. Il vous présente l'établissement et peut servir à vous rassurer avant l'accueil
  - Le règlement de fonctionnement :

Il détaille vos droits, devoirs et obligations. En aucun cas, il ne se substitue à la loi.

- Le conseil de la vie sociale : il est instauré au sein du F.O.T. Il a un rôle consultatif. Il est constitué de 2 résidents et 3 représentants des familles, 2 membres du personnel et un

membre de l'association gestionnaire plus le directeur, un ou une secrétaire et le maire de la commune ou son représentant. Le président est actuellement un représentant des familles.

- ✦ C'est un lieu de parole supplémentaire où vous pouvez faire émerger des propositions sur le fonctionnement de l'établissement (vie quotidienne, matériel, activités, règlement de fonctionnement...). c'est aussi le lieu de médiation dans certains conflits (entre résidents, entre un résident et le personnel, entre un résident et l'établissement...).
- ✦ Il se réunit 3 fois par an, ou plus si accord de la majorité des résidents ; tout membre du conseil peut demander la tenue d'une réunion.
  - Les réunions résidents :
- ✦ Vous aurez l'occasion de participer à des réunions avec pour objectifs de parler de votre vie quotidienne, d'aborder vos souhaits de projets et de rappeler, au besoin, les points du règlement de fonctionnement.

- La charte relative aux droits et à l'accompagnement de la personne dans sa vie affective et sexuelles en structure d'hébergement pour adulte handicapé sexualité affectivité

Tous ces documents sont à votre disposition sur simple demande à l'accueil du FOT

- La personne qualifiée :
- ✦ Cette personne peut s'apparenter à un avocat. Elle fait valoir vos droits. Elle présente toutes les garanties de moralité, de neutralité et d'indépendance. Vous ou votre représentant légal pourrait la choisir sur une liste établie par le président du Conseil Général.

## ***Votre admission au FOT***

Lorsque vous aurez reçu votre avis MDPH vous devrez faire parvenir votre demande d'admission par courrier au directeur du FOT.

Après étude de votre dossier vous serez par la Direction de l'Etablissement pour une première prise de contact. Votre famille et votre représentant légal peuvent être associée à cette démarche qui vous permettra de découvrir la structure et de débattre des dispositions du contrat de séjour.

Un délai de réflexion de sept jours vous sera laissé pour vous permettre d'apprécier l'opportunité d'intégrer l'établissement et de décider, ou non, du de votre placement.

L'admission définitive est prononcée par le directeur de l'établissement.

### **➤ *Le projet personnalisé et le contrat de séjour***

✦ Au travers de l'élaboration et de l'engagement du projet individualisé vous êtes dans une réelle position d'acteur. Le projet personnalisé assure la cohérence des actions que mène l'équipe pluridisciplinaire avec vous. Il nous permet de vous rendre compte des prestations spécifiques que nous sommes en mesure de fournir et de les évalués régulièrement.

● Le contrat de séjour et le plan d'action qui en découle se fondent sur les échanges organisés en votre présence et sur les analyses que nous réalisons en réunion d'équipe Ces échanges sont construction et négociation. Ici émergent demandes, souhaits et désaccords qui, enrichis de la technicité de l'équipe pluridisciplinaire, aboutissent à la détermination de votre parcours. Le contrat de séjour est un document qui doit être obligatoirement signé par l'établissement, par votre

représentant légal et vous même Il s'agit d'un engagement réciproque qui détaille les modalités et les conditions de désengagement lorsqu'elles sont nécessaires ou souhaitées.

### **3) - Les prestations**

#### **➤ prestation hôtelière : *photo* 📷**

En internat vous disposerez d'une chambre individuelle pourvue de salle de bain avec toilettes pour deux chambres. Vous pourrez personnaliser cet espace selon vos souhaits et possibilités et apporter votre mobilier.

Vous participerez l'entretien quotidien de votre chambre accompagnés par un animateur si besoin. Les sanitaires sont nettoyés tous les jours par les services généraux qui entretiennent aussi les chambres régulièrement.

Des salons, salle à manger, terrasses, espaces verts sont à votre disposition.

#### **➤ *Le lavage et le blanchissage du linge***

Le linge est pris en charge par une blanchisserie extérieure. Vous amènerez et récupèrerez aidé par un animateur votre linge au local lingerie

#### **➤ *La restauration photo***

Les repas sont pris du lundi au vendredi midi dans la salle du restaurant. Du vendredi soir au dimanche soir vous mangerez sur les unités de vie.

#### **➤ *Les unités de vie, les appartements en ville, la villa des externes***

Les unités de vie, les appartements en ville, la villa des externes apparaissent comme des lieux centralisateurs où vous organisez, en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire, la vie de tous les jours, celle qui tisse le projet individuel et soutien la dynamique de vie.

Avec pour objectifs principaux de :

- ✦ créer un environnement favorable à votre bien être
- ✦ de vous permettre une prise de risque toujours mesurée, évaluée. afin de développer et valoriser la confiance en vous.
- ✦ de multiplier les mises en situations et de vous permettre de vivre en fonction de vos potentialités
- ✦ de vous stimuler dans une dynamique d'appropriation des actes du quotidien.
- ✦ d'enrichir la vie communautaire en favorisant le partage, la solidarité, la reconnaissance de la place de chacun d'entre vous etc....)

➤ ***Prestation occupationnelle***

En semaine

Les inscriptions sur les ateliers et activités se font de façons individuelles

Vous aurez le choix entre en semaine **faire des cadres et des photos**

Randonnée - Danse - Gymnastique - Piscine - détente -  
Equitation - salon esthétique -

Théâtre - Football -

Serre libre cours polyvalent ferme

### Le week end pour celles et ceux d'entre vous qui restaient au foyer

Le week-end des projets de sortie sont élaborés avec vous, suivant votre envie et votre autonomie

### Les congés

Durant les périodes de Noël - Pâques - Eté, vous pouvez bénéficier de séjours à l'extérieur de l'établissement (mer, montagne, campagne en France ou à l'étranger).

photo

➤ ***Prestation thérapeutique***

Le médecin psychiatre assure le suivi médical des traitements psychiatrique et coordonne l'ensemble du service médical et psychologique.

➤ ***Prestation médicale***

Un médecin généraliste intervient trois heures par semaine et plus si nécessaire.

Les infirmières veillent au suivi médical et à la mise à jour des dossiers. Aidées par les animateurs elles assurent vos rendez vous médicaux et organisent la gestion vos traitements.

➤ ***Soutien psychologique***

Si nécessaire vous pouvez bénéficier d'un soutien psychologique auprès d'une psychologue.

➤ ***Accompagnement individualisé au quotidien***

Un projet individualisé vous est proposé il est validé avec vous et votre représentant légal lors de la réunion projet et lors de la signature du contrat de séjour.

Il tient compte de vos difficultés et aptitudes

➤ ***Prestation de nuit***

Deux surveillant de nuits sur le FOT et un à la résidence Saint Benoît assurent votre accompagnement et sécurité la nuit.

**4) les moyens mis à dispositions**

➤ ***Les moyens humains***

1 Directeur- 2 Adjoints de direction

1 Médecin psychiatre- un Généraliste- 3 Infirmières

1 Psychologue

6 Educateurs Spécialisés - 5 Moniteurs Educateurs - 1 Conseillère en économie sociale et familiale - 1 éducatrice sportive - 15 Aides Médico Psychologique - des animateurs remplaçants

1 Assistante sociale

6 surveillants de nuits

5 Agents de service - 2 Lingères - 2 Agents techniques et de sécurité - 3 Agents administratifs

➤ ***Les moyens matériels***

✓ Les locaux

L'ensemble de la structure peut accueillir 55 résidents sur trois lieux de vie

❖ Le bâtiment principal et le

4 cuisines et salons annexés

41 chambres individuelles

1 bureau des animateurs

1 lingerie

2 bureaux administratifs

1 accueil standard

1 infirmerie

1 salle du personnel

- ❖ Le Planésuim
  - 4 salles de réunions activités
  - 1 salle de restaurant
  - 1 salle des fêtes
  - 1 salon esthétique
  - 1 cuisine plonge
  - 4 bureaux
  
- ❖ 4 villas
  - 1 l'accueil des externe
  - 1 l atelier libre cours
  - 2 en attente d'aménagement
  
- ❖ 1 ferme
  
- ❖ 1 serre
  
- ❖ Résidence saint Benoît
  - 4 appartements thérapeutiques
  
- ✓ Les équipements spécialisés
  - ❖ 5 véhicules neuf places
  - ❖ 3 voitures
  - ❖ 1 fourgon réservé au transport de matériel
  - ❖ 1 véhicule électrique



Foyer Occupationnel et Thérapeutique  
La Planésié - APAJH  
Route de Navés  
81100 CASTRES

Téléphone : 05.63.72.68.00

Télécopie : 05.63.72.17.38

E-mail : [fot@apajh81.org](mailto:fot@apajh81.org)



➤ ***Le fonctionnement financier***

L'établissement est financé sur la base d'un prix de journée fixée annuellement par le conseil général du Tarn.

Vous trouverez le montant de celui-ci en annexes

En internat vous reverserez au conseil général la totalité de l'allocation logement et une partie de votre l'Allocation Adultes Handicapés AAH.

Vous participez à vos frais de transport (famille –FOT) et financerez certaines activités

En externat vous ne payerez pas de reversement. Vous prendrez en charge vos frais de repas et de transport t (Domicile / FOT) ainsi que certaines activités

Les tarifs et le mode de calculs des reversements vous sont proposés en annexes

**5) Annexes**

- Listes des adresses utiles
- Organigramme
- questionnaire
- Tarifs
- Calcul du mode de reversement